

Du 19 juin 1819, succession de Pierre-Jean Le Flo de Branco, prêtre.

Ce fichier s'inscrit dans la continuité de l'ouvrage *Le manoir de Kermadeoua en Kernével*, paru en 2017. Voir également les articles figurant à la rubrique thématique de ce site :

- *Une figure méconnue de la chouannerie : Eléonor d'Amphernet*,
- *Marie Noëlle Désirée Le Flô de Branco*,
- *La dette sacrée*.

Un acte de succession confié il y a quelques années par Michel, marquis d'Amphernet, m'avait permis d'effectuer cette étude. Je communiquais peu de temps après le fruit de mes recherches à mon donateur en ayant l'intention de les incorporer dans un travail ultérieur. L'occasion ne s'est pas présentée, je préfère donc publier dès à présent ces quelques lignes qui, j'en suis persuadé, feront le bonheur de quelques chercheurs.

« Entre les soussignés M. Antoine Adrien Mauduit, prêtre, chanoine titulaire de la cathédrale de Quimper tant en privé que comme procureur de M. Joseph Constant Mauduit et de demoiselle Scholastique Françoise Mauduit ses frère et sœur, aux fins d'acte du 24 janvier dernier du rapport de Respont Notaire à Grane département de la Drome deutment enregistrés.

M. Bonaventure Auguste Marie d'Amphernet receveur particulier des impositions indirectes demeurant aussi à Quimper, en privé et faisant aussi pour M. Eléonore Armand d'Amphernet officier d'infanterie suivant sa procuration du 23 février dernier...M. Jean-Louis Prévost juge de paix du canton de Bannalec et dame Désirée d'Amphernet son épouse, de lui autorisée demeurant à Kermadehoa commune de Kernével.

Demoiselle Louise d'Amphernet, majeure demeurant à Quimper rue du Fret. Demoiselle Armande d'Amphernet, majeure, demeurant ville et mairie de Concarneau, épouse de M. Louis Le Marié percepteur de contribution.

Et M. André¹ Le Flo propriétaire demeurant ordinairement à Paris, rue Favart n°4 et actuellement à Quimper.

Lesdits sieurs et demoiselle Mauduit, sieurs et demoiselles d'Amphernet, dame Prévost et le sieur Le Flo héritiers en qualité de cousins paternels au 6ème degré de défunt sieur Pierre-Jean Le Flo de Branco décédé, prêtre, chanoine curé de Quimper... ».

En tant que cousins au sixième degré ils ont tous en commun le même bisaïeul, René Le Flo de Branco, sénéchal de Quimperlé durant un demi-siècle, mort en 1696 et connu pour avoir bâti ce qui reste de nos jours, probablement, l'un des plus beaux hôtels particuliers de la basse-ville.

D'aucuns auront reconnu parmi les intervenants les enfants du « chouan de Kermadéoua » Eléonor Armant Constant d'Amphernet, fusillé en janvier 1796 à Quimper pour faits de chouannerie. Bonaventure

¹ Nous n'avons pu déterminer sa filiation par rapport aux autres.

Auguste Marie d'Amphernet, époux de Marie Henriette de Madec (fille du « Nabab » René Madec) est le quadrisaïeul de Michel, à qui nous devons cet acte.

Le défunt et les autres intervenants...

Le défunt, Pierre-Jean Le Flô de Branho est né à Rostrenen, le 31 octobre 1765 de Michel-Marie, capitaine aide-major des grenadiers royaux du Régiment de Lespinasse en garnison en cette ville et de Marie Rose Joséphine Le Guillou de Kermarec. L'aïeul paternel est Thomas-Joseph Le Flo de Branho, sénéchal de Quimperlé, succédant en cette charge, à son père René.

Pierre-Jean fut ordonné prêtre le 1^{er} mai 1791 et après avoir été vicaire à Quimperlé en 1802, devint aumônier des Ursulines de la même ville jusqu'en 1812. A partir de 1814 il sera curé de la cathédrale de Quimper et ce, jusqu'à son décès le 3 mai 1818.

C'est en cette même cathédrale que lui succède en tant que chanoine son cousin issu de germains et héritier, Antoine-Adrien du Mauduit. Celui-ci ainsi que ses frère et sœur mentionnés dans l'acte sont enfants de Jean-Hyppolite et de Marie Françoise le Flo de Branho, celle-ci étant fille de Marie Catherine Le Bars et de François, avocat et subdélégué de Mr l'Intendant de Bretagne, puis sur le tard, sénéchal de Quimperlé à la suite de son frère Thomas-Joseph.

Deux autres cousins, prêtres également, auraient certainement été au nombre des héritiers s'ils n'avaient trépassé : l'un en 1803 en la paroisse de Pluguffan dont il était devenu le recteur dès 1789. Il s'agit d'Armand-Vincent, frère de Noëlle Désirée Le Flo épouse d'Amphernet. Il avait précédemment été prêtre prier de Kernével² ; l'autre, François-René Le Flô de Branho (oncle maternel d'Antoine-Adrien de Mauduit), mort en 1798, à Orense en Galice (Espagne) où il avait émigré³.

Revenons-en à l'acte de succession. Sans doute avez-vous été intrigué, tout comme je le fus par cet acte rédigé par un notaire de Grâne dans la Drôme ? A priori, rien ne laisse augurer de la présence en ces lieux de Pierre-Jean Le Flo à un quelconque moment de son existence. Et pourtant, entre l'époque de son ordination en 1791 et 1802 lorsqu'il devient vicaire à Quimperlé et aumônier des Ursulines de cette même ville, onze années ne sont pas renseignées. On comprend aisément que la période révolutionnaire n'était pas particulièrement propice aux prêtres réfractaires et qu'à défaut d'émigrer, il était peut-être plus judicieux de se mettre au vert, de se faire un peu oublier...

Un examen attentif de l'état civil de cette ville de Grâne au tout début du XIXe siècle laisse entrevoir la permanence d'une signature : Mauduit, maire. Celui-ci exercera cette charge de février 1813 à décembre 1831. Reconnaissons que ce patronyme auquel nous sommes habitués en Cornouaille surprend au cœur de la Drôme ! En fait, celui-ci n'est autre que Joseph-Constant Mauduit, mentionné sur le testament et représenté par son frère Antoine-Adrien, prêtre et chanoine titulaire de la cathédrale de Quimper, tous deux sont cousins issus de germains de Pierre-Jean Le Flô.

² Durant la période révolutionnaire, celui-ci parcourait les campagnes afin de distiller la « vraie » religion aux populations qui refusaient les prêtres jureurs que la Constitution leur avait imposés. Contraint de fuir vers l'Espagne, il s'embarque à Quimper en juillet 1792 pour ne revenir qu'en 1802.

³ Bertrand Louis. Bibliothèque sulpicienne ou Histoire littéraire de la compagnie de Saint-Sulpice (Volume 1). Ces textes le donnent par erreur né à Quimper le 18 août 1733, il s'agit de Quimperlé. Entré au petit séminaire de Saint-Sulpice à Paris, il en devint directeur, puis enseigna la théologie à Toulouse avant d'être nommé à Notre-Dame du Puy en 1769. Après avoir été nommé Grand vicaire et ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé en 1791, il se rend dans sa famille puis passe en Espagne où l'évêque d'Orense le nomma supérieur de la communauté des prêtres français.

Joseph-Constant ayant choisi très tôt le métier des armes entra à seize ans au régiment Royal-Marine comme cadet gentilhomme où il y gagna ses galons de lieutenant. Passé ensuite au 58^e régiment d'infanterie il est nommé capitaine en 1791 puis destitué en 1793 pour des raisons obscures. D'aucuns prétendent que sa noblesse en était la cause, ce qui n'est pas irréaliste si l'on analyse l'époque. Lorsqu'il était en garnison à Grenoble en 1786, Joseph-Constant du Mauduit, chevalier du Plessis y avait épousé Marie-Amélie Duchesne dont le père Pierre-François était avocat au parlement de cette ville puis bâtonnier de l'ordre.

Adhérent aux idées de la révolution, le beau-père avait été élu au Conseil des Cinq-Cents en 1797 mais se rangea au nombre des opposants du coup d'état du 18 Brumaire. Prudemment, il donna sa démission après avoir, seul avec Carnot, voté contre le consulat à vie. Il avait entretemps acquis le château de Grâne, suite à son union avec une demoiselle Perrier, fille d'un grand industriel et dotée de 100.000 francs, somme colossale pour l'époque. Casimir Perier qui sera ministre puis régent de la Banque de France est leur petit-fils et donc le neveu de Joseph-Constant du Mauduit.

Nous ignorons tout de la situation de Pierre-Jean Le Flo de Branco durant sa villégiature à Grâne, si ce n'est que cette retraite forcée lui aura sans doute permis de traverser la période révolutionnaire sans trop de tracasseries.

Le partage de sa succession tient sur trois pages et s'il n'est pas particulièrement nécessaire de détailler le nombre de petites cuillères, relevons que l'ensemble représente 11.664 francs tous frais acquittés, subdivisé en neuf loties de 1.296 francs qui correspondent aux neuf cohéritiers.

J'ajouterais que cette succession nous permet également de constater un nombre drastiquement réduit d'héritiers compte tenu de l'importance de la progéniture (19 enfants) du bisaïeul mentionné : René le Flô de Branco. Est-ce à dire qu'une majorité de ses enfants puis petits-enfants n'eurent aucune postérité ou alors décédèrent entretemps ? C'est en effet vraisemblable et ladite succession en serait l'une des confirmations.

Patrick Lebègue, Kernével en mars 2025.